

de l'opus 3 de Chartrain: "Six Duos pour 2 violons" l'année 1775. A cette époque, Chartrain est violoniste à l'Opéra depuis trois ans et se faisait remarquer comme solistes aux Concerts spirituels depuis 1772. M. Cotte écrit encore: "Chartrain apparaît dans une certaine mesure comme un novateur, aussi bien du point de vue conception de la virtuosité que, plus particulièrement, du rôle de son instrument dans la musique de chambre... En France, Chartrain est un des premiers qui ait libéré le quatuor à cordes de sa dépendance à l'égard du clavecin de la basse continue".

Delange a-t-il tout bonnement recopié les quatuors op. 4 de Chartrain à la demande d'un amateur et inscrit -une seule fois!- de façon abusive "Del Sig^{to} Delange"? la chose était assez courante à l'époque. Chartrain a-t-il "emprunté" -avec ou sans consentement de l'auteur - des oeuvres de Delange pour compléter une série de quatuors qu'il fait publier à Paris vers 1775-76 ? Ce n'était pas moins banal au 18e siècle. D'autant plus que, en l'occurrence, nous avons constaté que la dernière oeuvre annoncée par Delange remonte à 1769, et qu'il s'agit de copies manuscrites, et non d'une édition gravée. Est-ce un signe de déclin de son succès local? Delange paraît avoir été assez lié avec les milieux politiques d'avant-garde de son temps. Peut-être lui en tient-on rigueur (cf. DELANGE(L.) op.cit., p. 108-109). L'indifférence de sa clientèle l'a-t-elle incité à céder ses oeuvres à un cadet plus chanceux que lui ? Remarquons aussi que nous ne savons rigoureusement rien de l'enfance ni des premières années de Chartrain. Et s'il avait été, tout simplement, un élève de Delange à Saint-Paul ???

La seule chose qui nous console dans ce quiproquo qui, sans l'heureuse intervention de M. André Martin aurait pu tourner à mésaventure, c'est d'avoir repéré le changement de style, situé correctement la date de l'oeuvre et, finalement, contribué à mettre au jour de la bonne musique; qu'elle soit de Chartrain ou de Delange.

José QUITIN

* * *

Appel à nos membres

Nous rappelons instamment à nos membres qui n'auraient pas encore acquitté le montant de leur cotisation pour la saison 1975-1976 qu'il nous est vraiment fort difficile de continuer à leur envoyer le Bulletin.

Notre dévouée Trésorière ayant été en mauvaise santé, nous n'avons pas envoyé de rappel personnel aux retardataires. Nous espérons qu'ils nous aideront en versant 200 fr. (minimum) au CCP. 29.40.01 de la Société liégeoise de Musicologie, c/o Thisse-Derouette, à Liège.

Nous les en remercions très sincèrement.

Le Comité de
la S.Lg.M.

* * *